

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION SUR LES ENJEUX ET LES
MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE UNIQUE DE PROGRAMMATION DU
PAYS DE LORIENT

13 octobre 2015 – 10h
Salle Plessis – Hôtel d'Agglomération

oooOooo

I. ENJEUX ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE UNIQUE DE
PROGRAMMATION

En commentant le diaporama joint en annexe au présent compte-rendu, Stéphanie Warin expose successivement :

- Le contrat de partenariat et sa déclinaison,
- Les crédits régionaux et leur répartition selon les priorités adoptées pour le pays de Lorient,
- Les fonds européens ITI FEDER,
- Le FEADER (LEADER),
- Le FEAMP (en attente d'adoption de validation)
- Le rôle du Comité Unique de Programmation,
- Les modalités d'instruction d'un projet.

Sont joints :

- Une fiche type de présentation d'un projet par un porteur de projet,
- La grille d'analyse de projet conçue par la Région pour l'examen des projets sollicitant les crédits régionaux.

II. DISCUSSION

II.1 A propos du contrat de partenariat, des crédits régionaux et européens concernant le programme FEADER :

Question 1 : Interrogation concernant la base de population retenue (par différence avec celle de la population totale du Pays de Lorient prise en compte pour les autres fonds). Pour le FEADER n'est prise en compte que la population des communes considérées comme rurales (les communes du pôle urbain ne sont pas éligibles au financement Leader ; cela concerne Lorient, Lanester, Larmor-Plage, Ploemeur et Queven) et pose la question des communes n'y figurant pas et comportant pourtant des espaces ruraux significatifs.

Réponse : cette question sera à nouveau évoquée au sein de l'instance régionale.

Question 2 : Pourquoi faut-il réviser les priorités exposées dans les fiches établies par le Pays de Lorient ?

Réponse : les propositions faites pour l'instant invitent à trop de dispersion. Il convient de resserrer les priorités sur des objectifs plus ciblés et ainsi de rendre la stratégie plus lisible – cela peut passer par la réduction du nombre des fiches actions s'inscrivant dans une stratégie unique générale, au lieu de 3 aujourd'hui. Cette appréciation a été adoptée par les deux commissions régionales ayant examiné le dossier lorientais. Stéphanie Warin se tient à la disposition d'Elisabeth Cabrol pour en discuter.

Le président du Conseil de Développement considère qu'il y a une certaine urgence à reprogrammer des rencontres pour réexaminer les fiches de programmation et reformuler les priorités et autant que possible avant la fin novembre.

Remarque : Il est rappelé par Daniel Gilles que les crédits régionaux concernent une première période 2014-2016 et qu'il est probable que ceux-ci seront renouvelés à des hauteurs comparables pour la période 2017-2020. Il observe en revanche que les crédits européens portent quant à eux sur la totalité de la période 2015-2020. Des financements de l'Etat ou du Département alimentent, par ailleurs, le territoire ; il pourrait être intéressant de convier le sous-préfet à les présenter au conseil de développement.

II.2 A propos de la gouvernance :

Question 1 : Quelle méthode a été adoptée pour assurer la concertation au sein du Pays de Lorient et avec la Région ?

Réponse : L'organisation de la concertation au sein du Pays relève de l'initiative des membres des Pays. Certains Pays ont par exemple organisé des séminaires d'information auxquels la Région a été parfois invitée pour exposer les enjeux et la gouvernance. C'est donc affaire de décision et d'organisation locale.

Question 2: N'est-il pas envisageable de créer des sous-commissions au Comité Unique de Programmation afin de faciliter les échanges avec les porteurs de projet – et maintenir ainsi la dynamique du GAL (Groupe d'actions local) chargé de l'animation des précédents programmes Leader sur le Pays de Lorient ?

Réponse : Il a été considéré qu'il convenait de disposer d'une unicité de regard pour examiner tous les projets, quels que soient l'axe et la priorité considérés de sorte à suivre la même ligne de conduite, les mêmes critères de choix et les mêmes modalités d'audition et de discussion. En revanche, le Comité Unique de Programmation est appelé à auditionner tous les porteurs de projets.

Question 3: quel est en définitive le nombre de membres du Comité Unique de Programmation ?

Réponse : incessamment et sous réserve d'échange final de courrier entre la Région et la Communauté de Commune Bellevue-Blavet-Océan, devrait être définitivement adoptée

la répartition suivante : 8 membres élus pour Lorient-Agglomération, 2 membres élus pour la Communauté de Commune Bellevue-Blavet-Océan, 1 membre élu du conseil régional et 11 membres pour le Conseil de Développement. Il conviendra également de désigner des suppléants (au maximum 11 pour le conseil de développement sachant que chaque suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire).

La gestion des fonds européens impose que les membres non-élus disposent de 50% des voix + 1 voix. La Région étant autorité de gestion sur ces fonds, son représentant ne prendra pas part aux votes.

Pour la gestion du FEAMP, le CUP sera élargi aux représentants du monde de la pêche dans une « commission mer et littoral ».

Au regard de l'urgence et après discussion, il est suggéré qu'une rapide concertation d'agenda s'organise entre la Région, Lorient-Agglomération, la Communauté de Communes Bellevue-Blavet-Océan et le Conseil de Développement afin de fixer si possible une date d'installation du Comité Unique de Programmation qui se situerait avant le 23 novembre de cette année – date du début de la campagne des élections régionales (suite à la réunion, la date a été fixée au 16/11 après-midi).

Question 4: Qui assure la gestion administrative des dossiers présentés au Comité Unique de Programmation ?

Réponse : les services de Lorient-Agglomération agissant pour l'ensemble du Pays de Lorient.

A noter que si la grille d'examen des projets relevant des crédits régionaux est établie par la Région (grille jointe), celle concernant l'examen des projets imputables au programme du FEADER doit être définie par le pays qui peut choisir d'adopter celle proposée par la Région..

Question 5: Ne convient-il pas de déterminer les modalités de publication et de transparence des débats et décisions prises ?

Réponse du Président du Conseil de Développement : le Conseil de Développement s'est prononcé en assemblée générale pour l'organisation des débats en interne avec transparence entre ses membres. L'expression de chacun de ses représentants au Comité Unique de Programmation sera précédée par la concertation interne permettant à ceux-ci de se déterminer en se référant aux positions exprimées.

Il est par ailleurs rappelé que le Comité Unique de Programmation devra rapidement se doter d'un règlement intérieur consignait les dispositions relatives à son mode de fonctionnement, traitant notamment des questions de transparence et de conflit d'intérêt.

La réunion est levée à 12h30

oooOooo

TITRE DU PROJET (et lieux le cas échéant) - MOA

Nombre d'habitants si commune
Nom représentant structure / Nom représentant technique

Brève description

Informations financières et échéancier

- Dépenses : € Échéancier :
- Subvention Région sollicitée: € (soit XX %)
- Subvention FEADER sollicitée : € (soit XX %)
(contrepartie publique nationale nécessaire :XXXX)
- Taux d'autofinancement : %
- Recettes générées par projet :
- Pour association et projet privé :
- soutien des collectivités du territoire au projet
 - capacité financière du porteur de projet à mener projet

Éligibilité au regard des axes et fiches actions du contrat de partenariat

- Priorité :
- Fiche
 - Type de projet éligible :
 - Critères de sélection proposés par le Pays :

--	--

- Conditions d'intervention de la Région s'appliquant au projet :

--	--

Analyse synthétique de la Région : Opportunité, interrogations, remarques...

--

Analyse de la dimension qualitative par la Région

Piliers	Questions posées	Éléments fiches projets	Appréciation
1- Qualité du Lien social	- Association et /ou la participation des usagers, public bénéficiaires, population	Question/Complément	OK Problème
2- Développement des langues régionales, de l'art et de la culture	- Valorisation des langues de Bretagne ? - Dimension artistique et culturelle	Question/Complément	OK Problème
3- Impact environnemental	-Impact environnemental global du projet - Mesures de qualité et de sobriété environnementale	Question/Complément	OK Problème
4- Qualité de l'emploi	- Création / pérennisation de l'activité et de l'emploi - Accès à l'emploi notamment de publics fragilisés (jeunes, seniors, handicapés..) ?	Question/Complément	OK Problème

Piliers	Questions posées	Éléments fiches projets	Appréciation
	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance et le développement de la formation et la qualification du /des salariés ? - Développement de l'apprentissage ? - Amélioration continue des conditions de travail ? - Dialogue social au sein de la structure maître d'ouvrage 		
5- Egalité femmes-hommes	<ul style="list-style-type: none"> - Egalité femmes-hommes ? - Mixité femmes hommes (représentation dans des groupes de travail, public, visiteurs, intervenants...)? - Approche intégrée de l'égalité a t-elle été privilégiée (s'assurer de la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de tous et de toutes et mettre en œuvre des actions préventives pour remédier aux déséquilibres éventuellement constatés) ? - Parallèlement à une approche projet intégrée sur le plan de l'égalité, une approche spécifique envisagée (action positive ou correctrice visant une réponse immédiate aux difficultés rencontrées par les femmes dans le champ de l'emploi, de la formation, du sport, du transport...) 	Question/Complément	OK Problème

Nom du Projet

Maître d'ouvrage

habitants
Responsable de la structure

Brève description

Informations financières et échéancier

- Dépenses éligibles :
- Subvention Région sollicitée: € (soit %)
- Taux d'autofinancement : % (emprunt compris)

Échéancier :

- début :
- fin :

Éligibilité au regard des axes et fiches actions du contrat de partenariat

- Priorité
- Fiche action
 - Type de projet éligible :
- Critères de sélection proposés par le Pays :

--	--

Analyse synthétique de la Région : Opportunité, interrogations, remarques...

Quelques précisions peuvent cependant être demandées au porteur de projet :

Piliers	Cibles	Éléments d'appréciation	Éléments fiches projets/ compléments
A- Intégration au territoire	A1- Un foncier maîtrisé	- Justification de la localisation du projet, notamment au regard du foncier disponible - Pertinence du projet au regard d'une logique de renouvellement urbain et d'économie foncière - Cohérence avec les documents d'urbanisme existants	
	A2- Un accès facilité pour tous	- Justification des choix de localisation au regard des transports - Connexion du projet, le cas échéant, aux modes de déplacement alternatifs à la voiture - Anticipation du déploiement THD	
B- Lien social	B1- Insertion / mixité	- Mesures favorisant la mixité sociale au moyen, notamment, d'une politique	

	des populations et bien-être sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> tarifaire (tarifs dégressifs, ressources, horaires, âge...) - Création d'espaces de rencontres et de convivialité - Mesures prises pour la promotion de la santé et du bien être des usagers et des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du projet - Modalités d'association des usagers 	
	B2- Une mise en valeur du patrimoine et le développement des langues régionales, de l'art et de la culture	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une approche collective dans la conception avec une réflexion sur l'insertion urbaine, paysagère et patrimoniale - Mise en place d'une présence des langues de Bretagne : signalétique français/breton ou français/breton/gallo et toute autre modalité de présence du breton adaptée au type de projet (message vocal, support de communication...) - Application du cahier des charges de la DAC 	
C- Transition écologique et énergétique	C1- Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration et compatibilité de l'investissement envisagé avec les réflexions en cours sur le SRCE (trames verte et bleue, bocage, zones humides...) - Modalités de préservation de la qualité de l'eau, de gestion et récupération des eaux pluviales (noues, bassins, surfaces perméables...) - Exclusion des espèces invasives - Exclusion des bois tropicaux et utilisation raisonnée des matériaux 	
	C2- Une consommation d'énergie maîtrisée	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation : performance thermique BBC (exception sur logements sociaux et électriques) - Modalités d'évaluation de la performance du bâtiment après les travaux avec les entreprises - Réflexions du type d'une conception bioclimatique - Réflexion sur le choix de l'énergie de chauffage, le couplage avec d'autres bâtiments 	
Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience	D1- Un projet source de valeur économique	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution aux enjeux de la Glaz Economie - V.A. De l'investissement public pour le projet - Recherche d'une commande publique responsable lorsque le projet le permet : acomptes, délais, distance d'approvisionnement, labels... - Nombre d'emplois créés et typologie de ces derniers 	
	D2- Un projet efficient	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur les modalités de gestion des contraintes liées aux phases de réalisation, fonctionnement et maintenance ultérieure - Prévisionnel des coûts de gestion et fonctionnement du projet - Etat des lieux des usages du bâtiment et connaissance des bâtiments aux mêmes fonctions sur le territoire 	

A ce stade, X cibles paraissent atteintes (pour rappel il en faut 6/8).

Proposition d'avis :

- **Crédits régionaux du contrat :**

Avis **favorable**

- sur le montant de subvention régionale de XXX,

- **sous réserves que** (à lever dans le dossier de demande de subvention) :
 - rappel des conditions données dans la fiche-action :
 - XXX ;
 - XXX

- **FEDER :**

Avis **favorable** ; sous réserve de l'approbation de la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) qui sera formalisé dans les prochaines semaines entre la Région et le Pays.

- **Leader :**

Avis **favorable** ; sous réserve du contenu et de la signature convention de mise en œuvre de Leader qui sera formalisée dans les prochaines semaines entre la Région et le Pays.

Intitulé

Pays :

Fonds sollicités :

- Région
- Europe - FEADER - LEADER
- Europe - ITI FEDER
- Europe - FEAMP - DLAL

Axe :

- Priorités de développement n° 1 :
- Priorités de développement n° 2 :
- Priorités de développement n° 3 :
- Rééquilibrage territorial
- Services collectifs essentiels

Fiche(s) - action : **possibilité de sélectionner 2 fiches (Région + Europe)**

Fonctionnement/Investissement :

- Fonctionnement
- Investissement
- Fonctionnement et investissement

Identification du porteur de projet

Nom porteur :

N° SIRET

Forme juridique :

(Commune, Groupement de collectivités - EPCI,
Association, Établissement public consulaire, Autre
- à préciser)

Si Association

Année de création :

Secteur d'activité :

Objet de l'association :

Appartenance à des fédérations :

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles actifs :

Nombre de salariés :

Bilans et comptes de résultats des 3 dernières
années joints :

Représentant de la structure demandeuse :

Nom :

Prénom :

Fonction (Maire, Président...) :

Représentant technique du projet (si différent) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Courriel :

Adresse :

Téléphone :

Code postal :

Courriel :

Commune :

Caractéristiques du projet

1- Éléments de contexte



Bouton « aide » avec l'information suivante :
Historique du projet, définition du besoin, partenariat mis en place...

2- Objectifs du projet - Améliorations attendues du service rendu



Bouton « aide » avec l'information suivante :
Nature des activités, Publics cibles, conditions d'accueil...

3- Présentation résumée du projet

4- Localisation



Bouton « aide » avec l'information suivante :
Pour les projets de fonctionnement : dénomination du territoire couvert par le projet : commune(s), pays, EPCI...
Pour les projets d'investissement : commune(s), site(s) pressenti(s) ...

5- Indicateurs de résultat



Bouton « aide » avec l'information suivante :
Définir des indicateurs et chiffrer les résultats attendus. Les indicateurs de résultat décrivent les conséquences directes des actions sur les bénéficiaires de l'action. Ils renseignent sur l'atteinte des objectifs.

6- Calendrier prévisionnel

Date prévisionnelle de début du projet (mois/année):
Date prévisionnelle de fin du projet (mois/année):
Durée (en mois):

Présentation qualitative du projet

Questionnaire qualitatif Région : travaux d'équipement / d'aménagement

Dans le cadre d'un financement de la Région au titre du Contrat de partenariat, chaque projet est questionné au regard du **guide régional « Une démarche de progrès pour des projets durables »**, organisée autour de 4 « piliers » déclinés en 8 « Cibles ».

La présentation qualitative du projet doit permettre d'apporter des réponses aux questionnements liés à chacune des 8 cibles. Pour chaque cible, le porteur de projet cherche à répondre aux « questions à se poser ». Afin d'examiner la qualité du projet, la Région analysera les réponses apportées à ces questions, notamment au regard des éléments d'appréciation de la grille.

La Région considérera comme recevable un projet qui se sera positionné de manière cohérente avec les orientations régionales (cf. « éléments d'appréciation ») sur au moins 6 cibles réparties sur chacun des 4 piliers.

Ces éléments d'appréciation pourront se trouver abondés, le cas échéant, par les « éléments à encourager » également détaillés dans le guide.

Lorsque ce point est signalé, cela correspond dans l'outil à un bouton « aide », lorsqu'on clique sur celui-ci la page du guide correspondant au point évoqué apparaît

- 1- Pilier : Intégration au territoire** (?)
-
- 1.1 Cible : Un foncier maîtrisé** (?)
- 1.2 Cible : Un projet facile d'accès** (?)
- 2- Pilier : Lien social** (?)
-
- 2.1 Cible : Un projet pour tous, favorisant le lien social dans un environnement sain** (?)
- 2.2 Cible : Une mise en valeur du patrimoine, et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture** (?)
- 3- Pilier : Transition écologique et énergétique** (?)
-
- 3.1 Cible : Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement** (?)
- 3.2 Cible : Une consommation d'énergie maîtrisée** (?)
- 4- Pilier : Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficace** (?)
-
- 4.1 Cible : Un projet source de valeur économique** (?)
- 4.2 Cible : Un projet efficient** (?)

Présentation qualitative du projet

Questionnaire qualitatif Région : projets de fonctionnement

Il appartient au porteur de projet de s'interroger sur les questionnements suivants et d'y apporter des réponses cohérentes avec la mise en œuvre de son projet.

1- Qualité du lien social (?)

Bouton « aide » avec l'information suivante :

Lorsque le projet le permet, de quelle manière l'association et /ou la participation des usagers, public bénéficiaires, ou plus largement de la population ont-elles été prises en compte ?

2- Développement des langues régionales, de l'art et de la culture (?)

Bouton « aide » avec l'information suivante :

Lorsque le projet le permet, de quelle manière contribue-t-il à la valorisation des langues de Bretagne ?

Lorsque le projet le permet, de quelle manière le projet intègre-t-il une dimension artistique et culturelle conforme aux orientations du guide régional « Invitez l'art et la culture dans votre projet » ?

3- Impact environnemental (?)

Bouton « aide » avec l'information suivante :

Quel est l'impact environnemental global du projet (ex : événementiels, salon professionnel, déplacements liés au projet, bilan carbone d'une manifestation...)?

Le projet a-t-il intégré des mesures de qualité et de sobriété environnementale (type de matériels et éco-conception des supports, partage ou location, mutualisation de matériel, équipements responsables, commande publique et achat responsable, configuration et environnement de postes de travail, intégration dans un guide des bonnes pratiques interne à la structure du porteur de projet ...)?

4- Qualité de l'emploi (?)

Bouton « aide » avec l'information suivante :

Le projet contribue-t-il à créer et/ou pérenniser de l'activité et de l'emploi sur le territoire ?

Le projet favorise-t-il l'accès à l'emploi notamment de publics fragilisés (jeunes, seniors, handicapés...)?

Le projet permet-il la reconnaissance et le développement de la formation et la qualification du /des salariés ? (GPEC, fiches de postes, plan de formation, évaluation ...)

Le projet favorise-t-il la présence et le développement de l'apprentissage ?

Le projet participe-t-il à l'amélioration continue des conditions de travail ? (ex : équilibre vie professionnelle et personnelle, accords collectifs, ergonomie, prévention des risques professionnels...)

Le projet participe-t-il au dialogue social au sein de la structure maître d'ouvrage ?

5- Egalité femmes-hommes (?)

Bouton « aide » avec l'information suivante :

Le projet contribue-t-il à l'égalité femmes-hommes ?

Le projet a-t-il prévu une démarche de mesure de la mixité femmes hommes (représentation dans des groupes de travail, public, visiteurs, intervenants...)?

En amont du projet, une approche intégrée de l'égalité a-t-elle été privilégiée (c'est à dire s'assurer de la situation des femmes et des hommes avant de mettre en place une action à destination de tous et de toutes et mettre en œuvre des actions préventives pour remédier aux déséquilibres éventuellement constatés) ?

Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :	
Autres (préciser) :	
Financeurs privés	
Autofinancement	
TOTAL des recettes prévisionnelles	

Précisions ou commentaires éventuels sur la présentation financière du projet :

Décision / avis du Comité unique de programmation

Champs qui se répétera dès lors que le projet sera examiné lors de différents Comité

Date du Comité unique de programmation :

Pour :

- Avis d'opportunité
 Décision définitive

Avis / Décision :

- Favorable
 Favorable sous réserves
 Défavorable
 Ajourné

Fonds mobilisés :

- Région Montant :
 Europe - FEADER - LEADER Montant :
 Europe - ITI FEDER Montant :
 Europe - FEAMP - DLAL Montant :

1- Motivations / Commentaires

2- Réserves à lever

Éléments à démontrer dans le cadre de la constitution du dossier de demande de subvention